RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

# *RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION*

## *SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE*

## *ABC SCAFFOLDING SARL*

## *EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE*

---

ABC SCAFFOLDING

**Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000,00 euros**

Siège social : 2, rue Jean Châtel
97400 SAINT DENIS

RCS SAINT DENIS DE LA REUNION n° 752 561 860

---

**FIDUCIAIRE DU BAS-RHIN**
Siège social : 204, avenue de Colmar
67100 STRASBOURG
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Colmar

# *RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ABC SCAFFOLDING*

A l'Associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 5 juin 2023 et en application des dispositions de l'article L.223-43 et L. 224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

• à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

• à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Ces vérifications, basées sur les comptes annuels établis au 31 décembre 2022, transmise par votre gérance, ont notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date de la situation et la date de notre rapport.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

La société ABC SCAFFOLDING est une société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000,00 euros divisé en 100 parts d'une valeur nominale de 50 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège social se situe [redacted] et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT DENIS DE LA REUNION sous le numéro 752 561 860.

La société ABC SCAFFOLDING a pour activité principale la location et la vente de tous matériels d'échafaudage, d'étaiement et de coffrage industriel, destiné à l'exercice d'une profession principale ou ordinaire.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2022 font notamment ressortir les éléments suivants :

- Un actif immobilisé net d'un montant de 1 424 002 euros dont 5 000 euros d'autres immobilisations financières ;

- Un actif circulant net d'un montant de 1 457 083 euros, comprenant notamment des stocks de marchandises pour 54 084 euros, des avances et acomptes versés sur commande pour 13 121 euros, des créances clients et comptes rattachés pour 696 636 euros, des autres créances pour un montant de 635 354 euros, des disponibilités pour un montant de 45 580 euros et des charges constatées d'avances pour 12 309 euros ;

- Des capitaux propres d'un montant de 2 086 378 euros y compris une perte de – 47 159 euros ;

- Des dettes d'un montant de 794 707 euros constituées d'emprunts bancaires pour 227 479 euros, de concours bancaires pour 774 euros, de dettes fournisseurs pour 337 780 euros, de dettes fiscales et sociales pour 138 258 euros et d'autres dettes pour 90 416 euros.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Strasbourg, le 20 juin 2023

**FIDUCIAIRE DU BAS-RHIN SARL**

Mich[redacted]

**Commissai**

*Membre de la Compa*